



MAIRIE DE  
LOISON-SOUS-LENS  
62218

☎ : 03.21.13.03.48  
@ : loison-sous-lens.fr



Envoyé en préfecture le 06/05/2026  
Reçu en préfecture le 06/05/2026  
Publié le 06/05/2026  
ID : 062-216205237-20260424-DEL\_CCAS\_017-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 24 Avril, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur TREPCZYNSKI Fabrice, Maire, en suite de convocation en date du 8 Avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Madame Catherine WILLE, Messieurs Georgio BELCIO et Kévin LEBLOND, absent(es) excusé(es).

Madame Christelle LION, est élue Secrétaire.

### **OBJET : Appel à cotisation U.N.C.C.A.S**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que l'Union nationale des centres communaux d'action sociale représente les CCAS au niveau national et apporte un appui technique, juridique et méthodologique ;

**Considérant** que l'Union départementale des centres communaux d'action sociale du Pas-de-Calais constitue un réseau départemental de coopération entre les CCAS permettant :

- De favoriser les échanges entre collectivités ;
- D'organiser des réunions techniques et des rencontres territoriales ;
- D'apporter un appui de proximité aux élus et agents ;
- De faciliter la coordination des initiatives sociales locales ;

**Considérant** l'intérêt pour le CCAS de Loison-sous-Lens d'adhérer à ces structures afin de bénéficier d'un accompagnement technique et juridique, de formations et d'un réseau d'acteurs de l'action sociale ;

**Considérant** que la cotisation est déterminée en fonction de la population communale, soit :

- Population municipale : 5 202 habitants
- Population comptée à part : 27 habitants
- **Population totale : 5 229 habitants ;**

**Considérant que :**

- la cotisation UNCCAS est estimée à **179,62 € H.T. par an** ( $0,03435 \text{ €} \times \text{nombre d'habitants}$ );
- la cotisation de l'abonnement UNCCAS s'élève à **71,50 € HT**, par an ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- **APPROUVE** l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale à l'UNCCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à procéder à ces adhésions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces adhésions ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La délibération est votée à l'**unanimité** des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Fait à Loison-sous-Lens, le 24 Avril 2026



Le Maire,

  
**Fabrice TREPCZYNSKI**